

**NOTE D'INFORMATIONS N° 0004/CAB.MIN/MINES/01/2020 DU 10 FEVRIER
2020 A LA BIENVEILLANTE ATTENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

(Avec l'assurance de ma haute considération)

**C/O Hôtel du Gouvernement
à KINSHASA/ GOMBE**

Période concernée : Du 27 Janvier au 10 Février 2020

I. Situation générale

Au cours de la période sous revue, le secteur minier a connu un climat relativement calme et stable sur toute l'étendue du territoire national.

II. Informations

- a) Notre participation à la 26^{ème} édition « Mining Indaba 2020 » : la RDC a participé activement au Forum « Mining Indaba 2020 » avec un discours de Votre Excellence sur notre politique minière le jour de l'ouverture. J'ai assuré deux présentations dans deux Panels sur les questions liées au Code Minier et les opportunités d'investissement dans le secteur des Mines.

Au cours des échanges avec les miniers de la RDC et les investisseurs potentiels du secteur des Mines, il a été évoqué certaines questions d'éclaircissement et d'application du Code Minier. La RDC a réussi à faire passer le message qui permet aujourd'hui à tout le monde d'avoir une même compréhension des dispositions de cette Loi minière.

Je profite de l'occasion pour rappeler que la vulgarisation du Code Minier est une recommandation prioritaire de la 3^{ème} édition de la Conférence Minière tenue à Kolwezi, mais également une activité programmée depuis l'année dernière. Le Gouvernement doit financer cette activité pour nous permettre d'atteindre les objectifs nous assignés lors de cette Conférence.

Trois points du discours de Votre Autorité et de mes présentations ont été salués par les miniers, investisseurs potentiels et certains acteurs du secteur, plus la Banque Mondiale, à savoir :

- La recherche géologique par le Gouvernement avec le financement « FOMIN » et l'ouverture éventuelle aux financements privés ;
 - Le renforcement de la réglementation des activités artisanales pour les substances stratégiques telles que le Cobalt et le Coltan. Les mesures prises par le Gouvernement pour rendre la chaîne d'approvisionnement du Cobalt responsable avec l'élimination des enfants et des femmes enceintes dans les mines ;
 - La récupération des permis gelés et/ou dormants.
- b) Notre itinérance dans les quatre provinces du Haut-Katanga, du Lualaba, du Nord-Kivu et du Haut-Uélé avec le Ministre d'Etat en charge de la

Décentralisation pour les questions de la redevance minière due aux ETD a montré que :

- La répartition des 15% de la redevance minière est de foissujette à conflit dans le cas de chevauchement des ETD et chaque Province essaie de le résoudre à sa manière ;
- La gestion de cette redevance ne répond pas à un plan de développement local.

Pour corriger tous ces problèmes, nous proposons de signer un Arrêté Interministériel harmonisant les clés de répartition et donnant des orientations sur la gestion de cette redevance versée aux ETD.

- c) La persistance du conflit entre la Société Minière de Bisunzu « SMB » et la COOPERAMMA. Ce problème avait été évoqué lors de notre mission d'itinérance à Goma. Pour résoudre ce problème, j'ai convoqué les deux parties à Kinshasa pour une réunion ce samedi 15 Février 2020 ;
- d) Nous avons été saisi par la Présidence de la République au sujet du conflit entre les sieurs Bruno MULUMBA BENDE BENDE, Chef du village KAPANDA et GIAVANO BAPTISTA, Gérant de la Coopérative Minière « La Congolaise des Mines » « LACOMI » en sigle.

Après entretien avec le Chef du village Kapanda, nous avons compris que le conflit est né suite au non-respect des clauses du contrat signé par les deux parties. C'est pourquoi, au regard du conflit persistant entre les deux parties et des avis contradictoires de nos services, je décide de suspendre toutes les activités minières dans ce site artisanal de Kapanda jusqu'à nouvel ordre pour raison d'enquêtes et recommande aux parties en conflit de se confier aux juridictions compétentes pour le non-respect du contrat qui les lie.

III. Pour la période du 27 Janvier au 03 Février 2020

A. Chronique des cours des métaux

Il y a lieu de noter que les cours moyens mensuels de janvier 2020 indiquent une stabilité relative de prix du cuivre et d'étain avec des fluctuations. Par contre, le cobalt a connu une baisse et l'or une augmentation.

Ce faisant, les moyennes hebdomadaires des prix des métaux durant la période sous examen se présentent comme suit :

- Le Cuivre est à 5.676,15 USD/tonne, au comptant LME ;
- Le cobalt à 32.650,00 USD/tonne au comptant LME ;
- Le prix de l'étain est à 16.346,56 USD/tonne, au comptant LME ;
- Le prix de l'or est à 1.576,45 USD/Once de Troie, au comptant LBMA.

B. Statistiques d'exportation des produits miniers

(1) Filière cupro-cobaltifère

N°	Provinces	PRODUCTION/Tonnes								
		CATHODE DE	CONCENTRE DE	CONCENTRE	CONCENTRE	CUIVRE	HYDROXY	AUTRES	AUTRES	SCRAPS
3 ^{ème} Etage, Hôtel du Gouvernement, Place Royal, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa/Gombe – RDC Site Web : www.mines-rdc.cd Email : info@mines-rdc.cd										
1	KATANGA									
2	LUALABA	9.852,13	3.026,10	0,00	0,00	1.600,06	2.542,02	319,00	0,00	60,98
TOTAL GENERAL		20.922,72	13.621,51	649,04	0,00	2.941,36	4.367,20	319,00	0,00	60,98

(2) Filière aurifère

N°	PROVINCES	PRODUCTION/Kgs	OBSERVATIONS
		Or (non raffiné)	
1	Haut-Uélé	584,99	Situation de la société KIBALI GOLD MINES
TOTAL GENERAL		584,99	

C. Recettes taxées par les services du Ministère des Mines

(1) Redevance minière constatée et liquidée

N°	Provinces	Recettes d'exportation : Redevance minière constatée et liquidée (En USD)
1	Haut-Katanga	4.689.917,45
2	Lualaba	4.709.455,01
	Sous-Total	9.399.372,46
3	Haut-Uélé	769.991,18
	Sous-Total	769.991,18
TOTAL GENERAL		10.169.363,64

La Redevance Minière constatée et liquidée par la Direction des Mines s'élève à **10.169.363,64 USD**. Page 4 de notre Note d'informations n° 0004/CAB.MIN/MINES/01/2020 du 10 Février 2020 – Du 27/01 au 10/02/2020

(2) Droits superficiaires constaté et liquidé

Durant la période sous revue, le montant pour les droits superficiaires constaté liquidé par le Cadastre Minier s'élève à **10.311.506, 51 USD**.

IV. Pour la période du 03 au 10 Février 2020

A. Chronique des cours des métaux

Il sied de relever que nonobstant le bon comportement du cobalt sur le marché pendant les trois dernières semaines, il y a une inquiétude au regard de l'impact que pourrait avoir le coronavirus sur le marché des matières premières qui entrent dans la fabrication des batteries pour véhicule électrique.

Ainsi, les moyennes hebdomadaires des prix des métaux durant la période sous examen se présentent comme suit :

3^{ème} Etage, Hôtel du Gouvernement, Place Royal, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa/Gombe – RDC
 Site Web : www.mines-rdc.cd
 Email : info@mines-rdc.cd

- Le prix de l'étain est à 16.335,50 USD/tonne, au comptant LME ;
- Le prix de l'or est à 1.562,43 USD/Once de Troie, au comptant LBMA.

B. Statistiques d'exportation des produits miniers

• Filière cupro-cobaltifère

N°	Provinces	PRODUCTION/Tonnes								
		CATHODE DE CUIVRE	CONCENTRE DE CUIVRE	CONCENTRE CUPRO COBALTIFERE	CONCENTRE DE MANGANESE	CUIVRE NOIR	HYDROXY DE DE COBALT	AUTRES PRODUITS DU CUIVRE	AUTRES PRODUITS DU COBALT	SCRAPS DU CUIVRE
1	HAUT-KATANGA	9.897,83	9.027,33	829,50	0,00	486,44	1.134,60	2.416,91	0,00	0,00
2	LUALABA	8.178,39	2.185,18	0,00	0,00	466,00	1.669,26	0,00	0,00	58,81
TOTAL GENERAL		18.076,22	11.212,51	829,50	0,00	952,44	2.803,86	2.416,91	0,00	58,81

• Filière aurifère

N°	PROVINCES	PRODUCTION/Kgs	OBSERVATIONS
		Or (non raffiné)	
1	Haut-Uélé	539,88	Situation de la société KIBALI GOLD MINES
TOTAL GENERAL		539,88	

C. Recettes taxées par les services du Ministère des Mines

• Redevance minière constatée et liquidée

N°	Provinces	Recettes d'exportation : Redevance minière constatée et liquidée (En USD)
1	Haut-Katanga	3.444.264,18
2	Lualaba	3.023.192,22
Sous-Total		6.467.456,40
TOTAL GENERAL		7.177.174,85

Page 5 de notre Note d'informations n° 0004/CAB.MIN/MINES/01/2020 du 10 Février 2020 – Du 27/01 au 10/02/2020

La Redevance Minière constatée et liquidée par la Direction des Mines s'élève à **7.177.174,85 USD**.

• Droits superficiaires constatés et liquidés

Durant la période sous revue, le montant pour les droits superficiaires constaté liquidé par le Cadastre Minier s'élève à **596.710,35 USD**.

V. Evénement

01. Visite de Madame la Vice-Ministre des Mines, à Séoul, en Corée du Sud du 09 au 18 Février 2020, sur invitation de l'entreprise coréenne Han-A-EcowideCo.ltd, intéressée aux investissements relatifs au Partenariat Public Privé « PPP » dans l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles.
-

3^{ème} Etage, Hôtel du Gouvernement, Place Royal, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa/Gombe – RDC
Site Web : www.mines-rdc.cd
Email : info@mines-rdc.cd

- Relance du dossier de la campagne de vulgarisation du Code Minier et ses mesures d'application ;
- Participation annoncée d'une délégation des géologues du Ministère des Mines à PDAC, du 03 au 06 Mars 2020, à Toronto, au Canada. Cette Conférence annuelle regroupe tous les géologues et prospecteurs du monde entier.
- Participation des experts du Ministère des Mines au 14^{ème} Forum OCDE-CIRGL-GE/NU sur les chaînes d'approvisionnement en minerais responsables, du 07 au 09 Avril 2020, à Paris. Il importe d'informer Votre Autorité que le Représentant du Secrétariat de l'OCDE que nous avons reçu à CapeTown, nous a convié à participer à ce Forum. Une invitation officielle nous sera adressée dans les tout prochains jours.

Fait à Kinshasa, le 10 Février 2020

Prof. Willy KITOBO SAMSONI